Nations Unies S/2014/840



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est le neuvième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) et du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, tous les 30 jours, sur l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Ce rapport, qui couvre la période allant du 18 octobre au 16 novembre 2014, donne un bref résumé des faits survenus depuis l'adoption de la résolution 2165. Les renseignements qui y figurent, ainsi que dans l'annexe, sont fondés sur les données auxquelles les entités des Nations Unies présentes sur le terrain ont eu accès et sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources gouvernementales syriennes.

II. Principaux faits survenus

A. Faits politiques et militaires

3. Le conflit généralisé et les violences se sont poursuivis avec la même intensité à travers la République arabe syrienne au cours de la période considérée, en particulier dans les gouvernorats d'Alep, Hama, Homs, Deir el-Zor, Rif-Damas, Damas, Hassaké, Edleb, Deraa, Quneitra et Raqqa. Les bombardements aériens aveugles auxquels se sont livrées les forces gouvernementales et les pilonnages systématiques par les groupes d'opposition armés, les groupes extrémistes et les groupes terroristes inscrits sur la Liste[1] ont alourdi le bilan des morts et des blessés et entraîné de nouveaux déplacements de populations.

4. Les forces gouvernementales et progouvernementales ont poursuivi leurs frappes aériennes et leurs pilonnages. Selon les renseignements communiqués par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les forces

[1] Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra ont été désignés comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 1267 (1999). Tous deux opèrent en République arabe syrienne.

14-65066 (F) 241114 241114





gouvernementales ont largué des centaines de barils explosifs sur les gouvernorats d'Alep, Hassaké, Rif-Damas, Deraa, Hama, Damas, Edleb et Quneitra pendant la période considérée. Depuis le 20 octobre, au moins 239 civils auraient trouvé la mort lors des frappes aériennes gouvernementales, y compris des largages de barils explosifs, qui ont aussi fait un grand nombre de blessés, en provoquant des déplacements de population et en causant des destructions d'infrastructure à grande échelle.

5. Le Haut-Commissariat estime à 42 le nombre de barils explosifs largués sur Alep entre le 18 octobre et le 6 novembre. D'après les informations qui lui ont été communiquées, au moins 25 civils, dont 11 enfants, ont été tués par des barils explosifs largués sur Sifat, Kafr Oueid et Tal Qrah à Alep, entre le 18 et le 23 octobre. Le 23 octobre, à Tal Qarah, un baril explosif aurait été largué sur une salle de noces qui servait d'abri à des déplacés, tuant 14 civils, dont 11 enfants. Le 6 novembre, les hélicoptères du Gouvernement ont largué deux barils explosifs sur al-Shaár, un quartier d'Alep contrôlé par l'opposition, faisant 14 morts parmi les civils, y compris des femmes et des enfants, et 23 autres blessés.

6. À Rif-Damas, le 21 octobre, les forces aériennes gouvernementales ont apparemment bombardé les districts de Jisreen et Arbine, faisant quatre morts, dont deux enfants, et de nombreux blessés parmi les civils. Deraa et Hama ont aussi été le théâtre d'attaques. Le 26 octobre, les forces aériennes gouvernementales ont largué des barils explosifs sur Bosra el-Cham, faisant 15 morts parmi les civils, dont six enfants, et de nombreux autres blessés. Le 29 octobre, les hélicoptères du Gouvernement ont largué des barils explosifs sur un petit camp de déplacés près de Hbit, dans le nord d'Hama, en faisant de nombreux morts. Le 13 novembre, plus de 7 enfants ont été tués et 13 blessés à la suite du largage de barils explosifs sur l'école primaire Tal Laylan à Ras el-Ain (Hassaké).

7. À Damas, le 5 novembre, les forces aériennes gouvernementales ont bombardé le quartier d'al-Qaboun, contrôlé par l'opposition, en frappant une école primaire : 17 enfants ont trouvé la mort et une douzaine ont été blessés. Le même jour, trois obus de mortier ont frappé l'école Haya dans Qaboun, dans l'est de Damas, tuant au moins 11 enfants et en blessant de nombreux autres. Ailleurs, l'analyse effectuée par le Programme opérationnel pour les applications satellitaires de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a permis de constater d'importants dégâts comparables à ceux que causent des frappes aériennes et barils explosifs à Joubar et Yarmouk.

8. Les violences dans le quartier Wa'er à Homs se sont poursuivies, et le Haut-Commissariat a même reçu des informations indiquant que les forces gouvernementales auraient intensifié leurs frappes. Les pilonnages quotidiens entre le 18 et le 20 octobre ont fait 23 morts et 35 blessés. Les attaques qui ont suivi le 25 octobre et le 2 novembre ont aussi fait neuf morts parmi les civils. Trois enfants ont perdu la vie lors d'une seule et même attaque. Les 2 et 3 novembre, des tirs de mortiers et de roquettes ont atterri sur un orphelinat qui été gravement endommagé, ce qui a conduit l'ONU à évacuer une cinquantaine d'enfants.

9. L'opposition armée et les groupes terroristes désignés ont poursuivi leurs tirs de mortiers et de roquettes sur les zones contrôlées par le Gouvernement, y compris des zones peuplées de civils, parmi lesquels ils ont fait des morts et des blessés. Les tirs de mortiers sur les différentes zones contrôlées par le Gouvernement se sont poursuivis à large échelle, notamment à Damas, Homs, Hama et Quneitra. Par

exemple, le 20 octobre, une université de Quneitra a essuyé des tirs de mortiers et de nombreux étudiants ont été blessés. Les deux attaques qui ont ciblé le 27 octobre des écoles ou leurs environs dans la ville d'Alep, contrôlée par le Gouvernement, ont fait neuf morts, dont quatre enfants. À Hama, le 12 novembre, deux tirs de mortiers ont frappé une école, entraînant la mort de sept enfants et en blessant quatre autres.

10. L'utilisation d'engins explosifs improvisés, notamment de voitures piégées et le recours à des attentats-suicides qui ont fait de nombreuses victimes ont également été signalés à Damas, Rif-Damas, Alep, Edleb, Deir-El-Zor et Homs. À Damas, par exemple, le 27 octobre, une voiture piégée a explosé dans le quartier d'al-Bzuriya, faisant un mort et six blessés parmi les civils. Le 2 novembre, le Gouvernement a annoncé qu'un kamikaze avait fait détonner sa ceinture d'explosifs aux abords de la Faculté de médecine dans le quartier al-Mezza de Damas, tuant deux étudiants et en blessant cinq autres. À Homs, le 29 octobre, deux voitures piégées ont explosé sur une place très fréquentée du quartier Al Zahra, à proximité de trois écoles, faisant 12 morts et 40 blessés parmi les civils.

11. La poursuite des combats et des conflits entraîne toujours des déplacements de civils. Au cours des deux dernières semaines du mois d'octobre, le Croissant-Rouge arabe syrien a enregistré environ 50 000 déplacés qui fuyaient Inkhel (Deraa) pour Sanameen et les villages voisins. Quelque 5 000 autres personnes ont été déplacées par les combats qui ont eu lieu récemment à Cheik Miskin (Deraa). De violents combats dans le nord-est de Quneitra ont contraint les habitants à fuir dans les zones rurales environnantes. À cause de la violence qui sévit dans les régions rurales dans le nord-est d'Hama, de nombreuses autres personnes ont dû trouver refuge dans la ville d'Hama et à Salamiyé, dans le gouvernorat d'Hama. À ce jour, on a recensé plus de 100 000 déplacés dans ces deux villes.

12. Les parties au conflit ont continué de prendre pour cibles des installations et des biens civils, y compris des infrastructures et services essentiels. Par exemple, à la fin du mois d'octobre, à Edleb, l'approvisionnement en eau a été coupé pendant six jours et le réseau de distribution électrique pendant trois jours après une offensive du Front el-Nosra sur la ville et sa périphérie à l'ouest. Quelque 1,3 million de personnes ont été touchées par ces coupures jusqu'à ce que le recours à une autre station de pompage permette de rétablir la normale.

13. Des combattants étrangers restent impliqués dans toutes les facettes des combats. Selon des renseignements que l'Organisation des Nations Unies ne peut vérifier de façon indépendante, un nombre important d'étrangers, la plupart du temps des milices chiites, ont rejoint les forces progouvernementales à Alep qui tentaient une percée dans le nord et l'est de la ville à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre.

14. Au cours de la période considérée, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra, groupes terroristes inscrits sur la Liste, ont rivalisé d'efforts pour recruter des combattants dans le pays et à l'étranger. Le 4 novembre, le chef du Front el-Nosra, Abou Mohammed al-Julani, a déclaré que les combattants étrangers représentaient « 30 % à 35 % » de la totalité des effectifs du Front. Plusieurs cas de combattants syriens qui appartenaient à d'autres groupes et qui ont fait défection pour rejoindre le Front et l'EIIL ont été signalés, y compris de combattants venus du Front islamiste et de groupes affiliés à l'Armée syrienne libre.

15. La coalition internationale a poursuivi ses frappes aériennes contre l'EIIL en Syrie presque quotidiennement. Selon les informations disponibles, depuis le début des frappes, 865 personnes auraient été tuées, dont 50 civils, à Alep, Deir el-Zor, Hassaké, Edleb, et Raqqa. En réponse à ces attaques, l'EIIL a placé ses combattants dans des zones densément peuplées, créant de nouvelles inquiétudes en rapport à la protection des civils, et il a modifié ses principales positions. L'EIIL a continué de se battre sur de multiples fronts dans le pays. Le 1er novembre, il a pris le contrôle du deuxième champ de gaz d'Al-Sha'ar à Homs et a saisi dans cette zone de grandes quantités d'armes et de véhicules armés. D'après les renseignements dont on dispose, les forces gouvernementales auraient repris le contrôle du champ de gaz quelques jours après. L'EIIL a également attaqué des postes de contrôle progouvernementaux à Salamiyé, et cherché à s'emparer de l'aéroport militaire situé dans le nord-est de Homs.

16. À partir de la fin du mois d'octobre, le Front el-Nosra a obtenu des gains significatifs à la faveur de ses combats à Edleb avec le Front révolutionnaire syrien, un groupe vaguement défini comme appartenant à l'Armée syrienne libre. Il a commencé d'avancer vers le point de passage avec la Turquie de Bab al-Hawa, qui est utilisé pour l'acheminement transfrontière de l'aide humanitaire en application de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité. À la fin du mois d'octobre, le Front el-Nosra et Jond al-Aqsa ont lancé une offensive sur la ville d'Edleb, contrôlée par le Gouvernement, qu'ils ont pilonnée à coups de tirs de mortiers et de roquettes Grad. Les Nations Unies ont dû suspendre leurs opérations humanitaires pendant trois jours pour vérifier que des engins explosifs improvisés n'avaient pas été placés sur la principale route d'approvisionnement.

17. Les combats se sont poursuivis entre l'EIIL et les Unités de protection populaire kurdes pour obtenir le contrôle d'Ayn Al-Arab/Kobané dans le nord du gouvernorat d'Alep. La Turquie a récemment autorisé les forces peshmergas iraquiennes à emprunter sa frontière pour entrer dans la ville. Des militants d'autres nationalités auraient aussi rejoint les Unités de protection populaire kurdes dans leur lutte contre l'EIIL.

18. Si, d'après les renseignements obtenus, les forces gouvernementales auraient repris la ville de Deir el-Zor, l'EIIL maintiendrait ses positions autour de la ville et risquerait donc de bloquer l'accès aux quartiers de la ville contrôlés par le Gouvernement, où restent près de 150 000 habitants.

19. Plusieurs revers ont été accusés dans des zones où des accords locaux avaient été conclus à Damas et Rif-Damas. Les négociations en cours ont été suspendues à Al-Waer (Homs), Yarmouk (Damas) et Zabadani (Rif-Damas).

20. Lors de son exposé au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le 30 octobre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, a présenté un plan d'action, prévoyant des possibilités de désescalade stratégique de la violence dans certaines zones, dans l'espoir que cela ait des retombées à l'échelle nationale. Contrairement à ce qui s'est passé lors des accords de cessez-le-feu précédents, ces poches ou zones de stabilité seraient fondées sur un « gel des fronts » entre le Gouvernement et les forces d'opposition, pour commencer à Alep. Il ne s'agit pas de renoncer à un processus politique national mais d'en poser les blocs. Après avoir souligné qu'il craignait qu'Alep ne devienne le prochain théâtre d'opérations de l'EIIL, l'Envoyé spécial a fait valoir qu'il fallait éviter une

catastrophe humanitaire majeure, ainsi que proposer une solution de rechange au conflit qui présente des attraits concrets pour les Syriens moyens.

21. Dans le cadre des efforts diplomatiques en cours, l'Envoyé spécial a engagé des consultations régionales et conclu sa deuxième visite à Damas le 11 novembre. À la suite d'une réunion avec le Président de la République arabe syrienne et les autres autorités syriennes le 10 novembre, il a pris note de l'intention exprimée par ces dernières d'étudier avec les Nations Unies les moyens concrets de geler la situation dans la ville d'Alep, sur la base du concept qu'il avait présenté au Conseil de sécurité.

B. Droits de l'homme

22. Le 14 novembre, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a publié un rapport intitulé « Rule of Terror: living under ISIL in Syria » (Le règne de la terreur : vivre sous l'EIIL en Syrie). Établi à partir de 300 récits de victimes et témoins de première main, ce rapport expose en détail le recours de l'EIIL à la terreur et à la brutalité pour placer sous son joug les Syriens qui vivent dans les zones qu'il contrôle. D'après les conclusions de la Commission, c'est de manière délibérée et calculée que l'EIIL commet des abus, des violations et des crimes contre les Syriens. Il fait régner la terreur en restreignant de manière systématique les droits et libertés fondamentales et en perpétrant des violations du droit international humanitaire et des crimes de guerre à grande échelle.

23. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a continué à recevoir des informations faisant état d'attaques perpétrées par l'EIIL contre des civils. Le 2 novembre, l'EIIL aurait exécuté publiquement trois hommes à Deir el-Zor au motif qu'ils avaient collaboré avec le Gouvernement syrien. Il a aussi été rapporté que l'EIIL a exécuté huit hommes à Al-Bokmal pour des raisons inconnues. D'après des allégations non vérifiées, l'EIIL continue aussi de commettre des exactions contre les membres de la tribu al-Shaitat au motif qu'ils refusent de reconnaître sa juridiction sur leurs villages. D'après les renseignements dont on dispose, des centaines de civils appartenant à la tribu ont été capturés par l'EIIL et sont détenus à Deir el-Zor.

24. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a continué de recevoir des renseignements faisant état d'arrestations arbitraires de civils, y compris de militants pacifistes. Par exemple, le 18 octobre, des civils, y compris des femmes et des enfants, auraient été arrêtés en masse dans la ville de Sifat dans le nord d'Alep. Il s'agirait parfois de familles entières, qui ont été placées dans des camps de détention improvisés gérés par les forces de sécurité gouvernementales à Alep. Le 20 octobre, un jeune homme a été arrêté par le Bureau 215 du renseignement militaire à un point de contrôle près de Madamiyet à Rif-Damas. On ne sait pas ce qu'il est advenu de lui. Des sources locales ont informé le Haut-Commissariat que beaucoup d'autres civils sont arbitrairement détenus tous les jours à ce point de contrôle. Le 31 octobre, trois défenseurs des droits de l'homme ont été arrêtés par un service de la Direction de la sécurité politique alors qu'ils tentaient de revenir du Liban vers la Syrie. Au moment de l'établissement du présent rapport, ces trois militants n'avaient pas eu accès à un avocat. Au moins un d'entre eux devait recevoir des soins médicaux d'urgence en raison de son état de santé préexistant.

25. Le Haut-Commissariat a continué à recevoir des informations faisant état de tortures et d'autres formes de mauvais traitements dans les centres de détention gouvernementaux. Par exemple, selon des renseignements concernant le gouvernorat de Homs, il arrive encore que des détenus meurent des suites de tortures et d'autres formes de mauvais traitements dans des centres de détention administrés par les services de sécurité du Gouvernement. Le 30 octobre, le Gouvernement a apparemment informé les familles de plus de 40 détenus venus d'al-Gariatain, une petite ville du gouvernorat d'Homs, que ceux-ci étaient morts en détention. D'après les renseignements obtenus par le Haut-Commissariat, les autorités n'ont délivré aucun acte expliquant la cause des décès.

26. Le Gouvernement a indiqué qu'entre le 23 octobre et le 3 novembre, 1 175 personnes avaient été graciées après s'être rendues de leur plein gré et avoir déposé les armes en promettant de ne plus prendre part aux hostilités. Le Gouvernement n'a pas fourni de plus amples détails.

27. L'EIIL a maintenant relâché la totalité des 153 élèves kurdes de Ayn al-Arab/Kobané qu'il avait kidnappés. D'après Human Rights Watch, ces élèves ont été torturés et maltraités pendant leur détention par l'EIIL, notamment en étant soumis à des passages à tabac et forcés de regarder des vidéos de décapitations et d'attaques perpétrées par l'EIIL.

28. Les membres de la Commission internationale d'enquête, les représentants du Haut-Commissariat et les observateurs des droits de l'homme de l'ONU se voient toujours refuser l'autorisation d'aller dans le pays.

C. Accès humanitaire

29. Depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité, la situation en Syrie a continué de se dégrader. Environ 12,2 millions de personnes ont désormais besoin d'une aide humanitaire. Près de la moitié de la population syrienne a été déplacée, avec 7,6 millions de déplacés à l'intérieur du pays et plus de 3,2 millions de réfugiés.

30. Les organismes et partenaires des Nations Unies ont continué de faire des progrès pendant la période examinée pour acheminer l'aide soit depuis l'étranger soit à partir de l'intérieur du territoire. Ils ont pu avoir plus facilement accès à Alep, Edleb, Deraa et Quneitra en empruntant les frontières voisines. Ils ont aussi pu profiter d'ouvertures en Syrie pour se rendre dans des zones d'accès difficile à Edleb, Homs, Deraa et Alep. La fourniture de l'aide reste toutefois extrêmement délicate en Syrie du fait de la violence et de l'insécurité, du glissement des lignes de conflit, des lourdeurs administratives et du manque de ressources financières, alors même que les besoins n'ont jamais été aussi grands.

31. Pendant la période considérée, 65 des 287 sites considérés comme difficiles d'accès ont pu recevoir une aide (22,6 %). Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont apporté une aide alimentaire à 332 150 personnes sur 24 sites difficiles d'accès, contre 390 050 personnes sur 23 sites pendant la période précédente. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNRWA, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont livré des articles non alimentaires à 127 195 personnes

sur 38 sites difficiles d'accès, contre 148 614 personnes sur 47 sites pendant la période précédente. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF ont livré des fournitures médicales et prodigué leur aide pour permettre l'offre de 231 474 traitements dans des zones difficiles d'accès. L'UNICEF est venu en aide à près de 207 000 personnes dans des zones difficiles d'accès en mettant à leur disposition des services d'approvisionnement en eau potable et de meilleurs services d'assainissement.

32. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont organisé 30 expéditions de marchandises – 23 à partir de la Turquie et 7 depuis la Jordanie – à destination de la République arabe syrienne en application de la résolution 2165 (2014), dont une aide alimentaire pour plus de 208 000 personnes; des articles non alimentaires pour près de 237 900 personnes; du matériel d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour près de 86 000 personnes; et des fournitures médicales pour plus de 250 000 personnes, y compris du matériel et des fournitures réutilisables dont beaucoup plus de patients pourront profiter dans les prochains mois. D'autres types d'articles ont aussi été livrés pour venir en aide à près de 48 000 personnes. Conformément à la résolution 2165 (2014), avant chaque expédition, l'Organisation des Nations Unies a informé le Gouvernement de la République arabe syrienne de sa nature, du district de destination et du nombre de bénéficiaires.

33. Le mécanisme de surveillance de l'Organisation des Nations Unies a continué ses activités en Jordanie et en Turquie. Les efforts engagés pour déployer une équipe en Iraq se sont poursuivis. Toutefois, les opérations n'ont pu reprendre à cause des problèmes de sécurité. Les équipes du mécanisme de surveillance ont vérifié les envois au moment du chargement et accompagné les véhicules aux postes frontière. Par ailleurs, le mécanisme de surveillance a adressé une notification au Gouvernement à chaque envoi pour confirmer la nature humanitaire de l'entreprise, en application de la résolution 2165 (2014). La collaboration des Gouvernements jordanien et turc est restée extrêmement satisfaisante.

34. Des articles de secours doivent être livrés de toute urgence dans le gouvernorat d'Hassaké, qui connaît une dégradation de la situation sur le plan humanitaire. Forts de l'assentiment des deux Gouvernements, les organismes des Nations Unies peuvent désormais utiliser le point de passage de Nusaybin/Quamishli à la frontière entre la Turquie et la République arabe syrienne pour y acheminer des fournitures. En plus des distributions organisées par le PAM et par l'UNICEF, qui ont bénéficié respectivement à 227 000 personnes et 114 255 personnes, le HCR a commencé pendant la période considérée d'envoyer des articles de première nécessité non alimentaires pour 75 000 personnes.

35. Les combats en cours et la présence de groupes armés le long des principales voies d'accès ont de nouveau empêché le PAM d'apporter comme il l'entendait une aide alimentaire à quelque 600 000 personnes dans les gouvernorats de Deir el-Zor et Raqqa. Les combats généralisés à travers le pays et les délais d'autorisation ont continué d'entraver l'accès des agents humanitaires et d'affecter la capacité du PAM de fournir une aide à l'échelle prévue, là comme ailleurs, y compris à Hama, Rif-Damas et dans les zones rurales des gouvernorats de Deraa et Quneitra. L'aggravation de l'insécurité depuis le début des frappes aériennes de la coalition internationale a ralenti les livraisons dans les zones rurales contrôlées par l'opposition à Edleb et Alep. Les violents combats survenus à Edleb ont interrompu

les opérations et le climat d'insécurité dans Hassaké a empêché le HCR d'apporter un soutien direct à quelque 4 400 déplacés, même s'il a été à même de leur prêter assistance par l'intermédiaire de bénévoles.

36. Bien qu'ils soient contraints d'intervenir sur un terrain extrêmement difficile, les organismes et partenaires des Nations Unies ont continué de fournir une assistance aux personnes dans le besoin. Au mois d'octobre, le PAM a envoyé de la nourriture à quelque 3,9 millions de personnes dans 12 gouvernorats. L'OMS a distribué des médicaments et des fournitures correspondant à près de 2,9 millions de traitements médicaux dans 11 gouvernorats. Environ 16,55 millions de personnes ont pu continuer d'avoir accès à de l'eau potable grâce au chlore offert par l'UNICEF. Le HCR a distribué des articles de premier secours à quelque 264 884 personnes. Dans le secteur agricole, près de 30 000 personnes ont reçu une aide de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Le FNUAP a quant à lui aidé des dizaines de milliers de personnes dans les domaines de l'hygiène de la procréation.

37. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont aussi fait un travail considérable en Syrie en offrant une aide alimentaire à environ 1,37 million de personnes et des soins de santé à plus de 655 000 personnes, entre autres initiatives. Au cours de l'année, plus de 2,5 millions de personnes ont reçu un soutien en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

Zones assiégées

38. Le glissement des lignes de conflit, les déplacements forcés et les nouvelles informations dont disposent les agents humanitaires à la suite des évaluations des besoins qui ont été menées depuis l'adoption de la résolution 2165 ont conduit à réviser les estimations concernant le nombre de zones et de personnes assiégées par les forces gouvernementales ou celles de l'opposition en République arabe syrienne. D'après les estimations révisées à la fin de la période considérée, 212 000 personnes seraient assiégées, contre 241 000 en début de période. À la suite d'un accord conclu à l'échelle locale prévoyant un accès civil restreint pour les personnes et les fournitures, Madamiyet Elsham n'est plus assiégée, mais reste difficile d'accès. Les forces gouvernementales imposent toujours un siège à quelque 163 500 personnes dans l'est de Ghouta (contre 150 000 en début de période), 4 000 personnes à Darayya et 18 000 à Yarmouk. Les forces de l'opposition assiègent de leur côté quelques 26 500 personnes à Nabul et Zahraa (contre 45 000).

39. Pendant la période considérée, des vivres ont été distribués à 8 800 personnes (soit 3,7 % des 241 000 personnes assiégées recensées en début de période), des produits non alimentaires ont été fournis à près de 8 800 personnes (3,7 %) et une assistance médicale a été dispensée à 1 657 personnes (0,7 %).

40. Dans l'est de Ghouta, quelque 150 000 personnes étaient assiégées au début de la période considérée. Les habitants de Douma, seul site à avoir pu bénéficier d'une aide humanitaire jusqu'à présent, ont reçu des médicaments et du matériel d'approvisionnement en eau et d'assainissement le 9 septembre 2014, après avoir reçu des denrées et d'autres articles le 28 mai 2014 pour la dernière fois.

41. À Madamiyet Elsham, environ 24 000 personnes ont été assiégés au début de la période considérée.

42. À Daraya (Rif-Damas), environ 4 000 personnes restent assiégées. Aucune aide n'a atteint Daraya au cours de la période considérée. C'est en octobre 2012 que la région a reçu une aide pour la dernière fois.

43. Dans Yarmouk, environ 18 000 personnes sont toujours assiégées. L'UNRWA est autorisé à distribuer une aide humanitaire trois jours par semaine, même si ses opérations sont régulièrement interrompues ou annulées à cause des affrontements. L'UNRWA a pu distribuer des denrées à 12 reprises pendant la période considérée à environ 8 800 personnes, des kits d'hygiène à neuf reprises à environ 5 600 personnes, d'autres articles non alimentaires et de l'eau à environ 3 200 personnes à quatre reprises. Les autorités syriennes ont autorisé la distribution pour le quatrième mois consécutif de fournitures médicales, y compris des antibiotiques et toute une gamme de médicaments contre des maladies chroniques et non transmissibles, ainsi que des vaccins pour les nourrissons et les jeunes enfants. La population pouvait obtenir des médicaments au point de santé temporaire, qui a ouvert ses portes à neuf reprises, réalisant 1 657 consultations. Après une pause de 11 jours, l'UNRWA a été autorisé à rouvrir son centre de santé temporaire à Yarmouk 13 novembre.

44. À Nabul et Zahraa, environ 45 000 personnes étaient assiégées par les forces de l'opposition au début de la période considérée. Aucune aide humanitaire n'a atteint les deux villages depuis le 8 mai.

Libre passage des fournitures médicales, du personnel et du matériel

45. Au cours de la période considérée, l'OMS a distribué des médicaments et des fournitures pour près de 2,9 millions de traitements médicaux dans l'ensemble du pays, dont 171 474 traitements médicaux destinés aux régions difficiles d'accès dans les provinces d'Alep, d'Hassaké, de Raqqa et de Deir el-Zor. L'UNICEF a apporté une aide sanitaire à 77 263 autres personnes, dont des fournitures pour 60 000 traitements (voir informations fournies à l'annexe) dans des régions difficiles d'accès de l'intérieur du pays.

46. L'OMS et ses partenaires continuent de plaider pour que les personnes qui en ont besoin puissent avoir accès à des médicaments et des fournitures médicales. Toutefois, l'accès continue d'être entravé par la détérioration des conditions de sécurité, les déplacements multiples de population et les restrictions imposées aux opérations humanitaires par les parties au conflit.

47. Depuis le début d'octobre, 10 demandes que l'OMS a adressées au Gouvernement en vue de fournir une assistance médicale ont été rejetées ou sont restées sans réponse. Le Gouvernement a rejeté quatre demandes de l'OMS visant à fournir une assistance aux zones difficiles d'accès à Raqqa, Deir el-Zor et Rif-Damas et à la zone assiégée de Douma, empêchant ainsi la distribution d'une aide médicale, dont des fournitures chirurgicales et des médicaments pour les maladies chroniques, pour 479 000 traitements. Six autres demandes présentées au Ministère de la santé depuis le début d'octobre en vue d'apporter des médicaments et des fournitures médicales à 17 zones contrôlées par l'opposition dans les provinces d'Alep, d'Hassaké, de Raqqa, de Deir el-Zor, de Deraa et d'Edleb sont restées sans réponse. En outre, le Gouvernement n'a pas autorisé l'acheminement de fournitures médicales et de matériel chirurgical pour 1 100 traitements dans le cadre d'un convoi interinstitutions à destination d'un village contrôlé par l'opposition à Rif-Damas.

48. Bien qu'ayant été précédemment approuvée, le 12 novembre, les forces de sécurité ont retiré toute l'aide médicale, y compris les fournitures chirurgicales, d'un convoi interinstitutions à destination d'El-Waer dans la ville de Homs, empêchant ainsi que les fournitures pour 47 701 traitements médicaux arrivent dans la zone.

49. Les attaques contre les installations médicales et le personnel médical se sont poursuivies au cours de la période considérée. L'organisation Médecins pour les droits de l'homme a recensé cinq attaques perpétrées contre des installations médicales en octobre, dont quatre par les forces gouvernementales et une par des forces non identifiées. Deux attaques ont eu lieu à Rif-Damas et une dans chacune des provinces de Deir el-Zor, de Deraa et d'Edleb. Il s'agissait d'un attentat à la voiture piégée, de deux attentats au baril explosif, d'un attentat au baril explosif et à la roquette et d'un attentat à la roquette. D'après Médecins pour les droits de l'homme, 19 membres du personnel médical ont péri en octobre, dont neuf pris pour cible ou tués dans l'exercice de leurs fonctions. Tous les 19 ont été tués par les forces gouvernementales : 16 ont été victimes de tirs d'artillerie et de bombardements, 1 est mort sous la torture, 1 a été exécuté et 1 a été tué par balle.

50. La neuvième campagne de vaccination contre la poliomyélite a eu lieu entre le 19 et le 23 octobre. Sur les 2,9 millions d'enfants visés, 2,7 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés dans tout le pays.

Procédures administratives

51. Aucun fait nouveau en matière de procédure administrative n'est intervenu au cours de la période considérée. Le 26 août, le Ministère syrien des affaires étrangères a fait savoir que les organismes des Nations Unies pouvaient notifier leurs plans de transport toutes les deux semaines ou tous les mois, la notification hebdomadaire provoquant une surcharge trop importante de travail. L'acheminement des fournitures destinées aux zones difficiles d'accès continue de faire l'objet de négociations au cas par cas au niveau de l'administration centrale dans le cadre de réunions du comité mixte créé à la suite de l'adoption de la résolution 2139 (2014), qui comprend des représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère des affaires sociales, du personnel de sécurité, du Croissant-Rouge arabe syrien et de l'ONU. Le Ministère des affaires étrangères a bien fait savoir verbalement le 7 septembre que les gouverneurs des provinces d'Alep, de Hama, de Homs et d'Edleb pouvaient autoriser les convois interinstitutions à traverser les lignes de front, mais l'administration centrale n'a toujours pas donné son accord, ce qui dans certains cas a entraîné d'importants retards.

52. Le HCR signale que dans le cadre des négociations avec les autorités syriennes pour la facilitation de l'acheminement de secours de base, 48 lettres de facilitation qu'il a présentées au cours de la période considérée ont été approuvées, dont 34 concernant des convois à destination de zones difficiles d'accès.

53. Au 16 novembre, 19 demandes de visa ou de renouvellement de visa présentées par l'ONU n'avaient toujours pas été accordées, dont 15 dans le cadre des 15 jours ouvrables et 13 dépassant le délai des 15 jours ouvrables. À la même date, huit demandes de visa pour des ONG internationales étaient toujours en attente.

54. Neuf organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées à travailler en partenariat avec les organismes des Nations Unies à Alep, Deir el-Zor, Hama, Lattaquié et Soueida au cours de la période considérée. Une organisation non gouvernementale basée à Damas a été retirée de la liste des organisations non gouvernementales autorisées. On compte à ce jour 107 organisations non gouvernementales nationales possédant 165 antennes dans tout le pays.

55. Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas en mesure d'entreprendre des évaluations des besoins indépendantes ou conjointes, et ne sont pas autorisées à travailler en partenariat avec des organisations non gouvernementales nationales ni à participer à des convois interinstitutions traversant les lignes de front ou aux missions de l'ONU sur le terrain. De surcroît, la plupart d'entre elles ne peuvent pas ouvrir d'antennes.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

56. Le 7 novembre, deux bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien ont trouvé la mort lorsqu'un obus de mortier a touché une zone civile de Homs. Ils transportaient des fournitures destinées à un projet d'aide psychosociale aux enfants traumatisés par le conflit exécuté par l'UNICEF et le Croissant-Rouge arabe syrien.

57. Le 13 novembre, un camion loué par l'ONU pour le transport d'articles humanitaires destinés au quartier d'El-Waer dans la ville de Homs a essuyé des tirs, qui ont légèrement blessé le chauffeur.

58. Le 16 novembre, l'État islamique d'Iraq et du Levant a rendu publique une vidéo montrant l'exécution d'un agent humanitaire américain.

59. Vingt-sept membres du personnel des Nations Unies continuent d'être détenus ou portés disparus, dont 24 membres du personnel de l'UNRWA. Au total, depuis mars 2011, le conflit a coûté la vie à 69 travailleurs humanitaires : 17 membres du personnel de l'ONU, 40 membres du personnel et bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 bénévoles et membres du personnel de la Société palestinienne du Croissant-Rouge et 5 membres du personnel d'ONG internationales.

Évolution de la situation depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité

60. Les organismes et partenaires des Nations Unies ont pu toucher davantage de zones difficiles d'accès depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité. Alors qu'ils en touchaient en moyenne 38 par mois pendant les quatre mois qui ont précédé la résolution, ce chiffre est passé à 66 depuis l'adoption de la résolution. En outre, les organisations non gouvernementales partenaires ont touché 144 zones difficiles d'accès grâce à leurs opérations transfrontières depuis l'adoption de la résolution.

61. Dans les quatre provinces qui ont bénéficié du plus grand nombre d'opérations transfrontières (Alep, Edleb, Quouneitra et Deraa), la majorité des localités classées difficiles d'accès a été touchée. Depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014), l'ONU et les organisations non gouvernementales partenaires ont collectivement touché 15 sur les 15 zones difficiles d'accès à Edleb, 21 sur 24 à Alep, 69 sur 70 à Deraa et 13 sur 13 à Quouneitra. Environ 80 % de cette aide – fournie pour l'essentiel par des ONG – a été livrée par-delà les frontières, les 20 % restants provenant de la République arabe syrienne. Les besoins continuent toutefois de

dépasser l'aide fournie. Par exemple, sur les quelque 2 millions de personnes dans le besoin dans les quatre provinces, en moyenne 38 % reçoivent chaque mois une aide alimentaire et 16 % une aide médicale.

62. Si l'ONU et ses partenaires ont pu toucher les localités dans ces provinces, l'accès aux zones difficiles d'accès dans d'autres parties du pays reste extrêmement problématique et les besoins dépassent de loin l'aide fournie. Par exemple, en moyenne 20 % de la population des zones difficiles d'accès dans l'ensemble du pays ont reçu de l'aide alimentaire fournie par l'ONU et des organisations non gouvernementales chaque mois depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) et 11 % ont reçu des fournitures médicales.

63. Les parties au conflit continuent de restreindre l'accès aux zones assiégées. Pas plus de deux zones ont été touchées par mois depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) et une seule localité a pu recevoir de l'aide dans chacun des deux derniers mois. Au cours des quatre mois qui ont précédé la résolution 2165 (2014), en moyenne 8 % de la population assiégée ont reçu une aide alimentaire chaque mois, 6,1 % ont reçu des articles non alimentaires et 1,6 % ont reçu une assistance médicale. Au cours des quatre mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014), en moyenne 4,3 % de la population assiégée ont reçu une aide alimentaire chaque mois, 2,2 % ont reçu des articles non alimentaires et 10,9 % ont reçu une assistance médicale, bien que l'assistance médicale ait été limitée à 1 115 personnes et à 1 657 personnes respectivement au cours des deux derniers mois.

64. Depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014), la capacité d'acheminement par les organismes de l'aide médicale aux zones d'accès difficile continue d'être entravée par l'absence d'approbations du Gouvernement syrien. Au cours de la période considérée, l'OMS a continué de négocier avec le Gouvernement, y compris le Cabinet du Président, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la santé, et préconisé une répartition équitable des interventions sanitaires, notamment les vaccins, les médicaments et les fournitures médicales et le matériel médical. Si des produits provenant aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur ont pu être livrés dans les zones difficiles d'accès depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014), le fait que le Gouvernement continue de retirer des médicaments, du matériel médical et des fournitures médicales telles que les antibiotiques et les médicaments injectables, notamment pour les interventions chirurgicales, des livraisons de l'OMS et des convois interinstitutions des Nations Unies demeure une source de préoccupation.

65. Le personnel humanitaire continue de faire face à de graves risques dans l'exercice de ses fonctions. Depuis la fin de juillet, huit travailleurs humanitaires ont été tués, de même que 49 agents de santé. Les attaques de locaux, y compris les écoles, les hôpitaux, les bureaux et les logements, se sont poursuivies. Quelque 21 centres médicaux ont été attaqués entre août et octobre, contre 27 pour la période allant de mai à juillet.

III. Observations

66. La situation en République arabe syrienne continue de se détériorer. Les attentats au baril explosif et à l'engin explosif se poursuivent dans les zones habitées par des civils. Les écoles, les hôpitaux, les services de base et les livraisons

d'aide humanitaire ne sont pas épargnés. Le nombre de personnes tuées, blessées, déplacées ou ayant besoin d'aide ne cesse d'augmenter.

67. Le rapport de la Commission d'enquête sur l'État islamique d'Iraq et du Levant présente de façon détaillée des exemples horribles des peines infligées aux personnes qui ne se conforment pas aux mœurs de cette organisation. Les témoignages des victimes de la violence viennent sans cesse rappeler qu'il faut d'urgence protéger les populations, en particulier les minorités, de la brutalité de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Je me félicite que la communauté internationale prenne des mesures pour faire face à la grave menace contre la paix et la sécurité internationales que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant et les autres groupes associés à Al-Qaida. L'État islamique d'Iraq et du Levant doit être vaincu. Toutefois, je crains toujours qu'une campagne militaire à elle seule ne conduise à une radicalisation plus poussée et qu'elle ne déclenche un nouveau cycle de violence. La violence en République arabe syrienne connaît une escalade, davantage de personnes en souffrent chaque jour, et des groupes de tous bords profitent de la détérioration des conditions de sécurité et de gouvernance.

68. Les forces gouvernementales, les groupes d'opposition armés et des terroristes désignés continuent de s'en prendre aux civils, de les tuer et de les blesser en toute impunité. D'autres tactiques, telles que le fait d'installer des positions militaires dans des zones peuplées ou d'assiéger des populations comme tactique de guerre, sont inacceptables et doivent être condamnées. Les personnes qui en sont responsables devront répondre de leurs actes.

69. À l'heure actuelle, 12,2 millions de personnes ont besoin d'aide, 7,6 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et 3,2 millions de personnes ont fui vers les pays voisins. Il faut donner aux travailleurs humanitaires qui s'emploient à sauver des vies toutes les chances de parvenir à ceux qui ont désespérément besoin d'aide.

70. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2165 (2014) a permis aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires d'acheminer de l'aide à davantage de localités où les populations en ont besoin d'urgence, en complément de l'aide transfrontière fournie par les organisations non gouvernementales depuis des années. Cela étant, les besoins continuent d'augmenter et la situation sur le terrain continue de se détériorer.

71. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires envisagent de continuer de renforcer l'acheminement de l'aide dans les semaines et les mois à venir de l'intérieur du pays comme de l'extérieur. Les nouveaux itinéraires ouverts après l'adoption de la résolution 2165 (2014) ont permis d'améliorer les évaluations et la coordination des interventions dans les provinces où les besoins restent importants. L'utilisation de nouveaux points de passage permet aux organismes humanitaires d'atteindre d'autres localités dans les zones contrôlées par l'opposition.

72. Le Mécanisme de surveillance s'est acquitté de son mandat tel qu'envisagé par le Conseil de sécurité, garantissant ainsi la nature strictement humanitaire des opérations des Nations Unies. La portée du mécanisme continuera d'être adaptée de sorte qu'il dispose des moyens nécessaires pour accomplir la tâche qui lui a été confiée, en gardant à l'esprit que le mécanisme doit rester léger et souple.

73. Des progrès ont certes été réalisés mais plus de 12 millions de personnes ont encore besoin d'une aide d'urgence. Près de 5 millions d'entre elles vivent dans des zones qui demeurent difficiles à atteindre, même si la résolution 2165 (2014) a élargi l'accès, et une partie seulement reçoit de l'aide humanitaire. Quelque 212 000 personnes sont toujours assiégées dans des conditions désespérées. Elles doivent toutes être protégées, voir leurs droits protégés, avoir accès à l'aide et vivre dans la dignité.

74. Si la communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir que les droits de tous soient respectés en République arabe syrienne et que leurs besoins soient satisfaits, la responsabilité en incombe en dernier ressort aux parties au conflit. Elles doivent immédiatement réduire la violence et mettre fin au conflit. La proposition faite par mon Envoyé spécial tendant à mettre en place des gels progressifs, en commençant par la ville d'Alep, a d'abord et avant tout pour objet de conduire à une désescalade de la violence, en commençant par des zones spécifiques ayant un impact national. Ils pourraient également servir d'éléments de base pour parvenir à un processus politique national ouvert à tous. Je compte sur votre appui constant aux efforts de mon Envoyé spécial.

Annexe

Application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité[a]

1. Protection des civils[b]

Exemples d'attaques contre des installations civiles (écoles, hôpitaux, camps, lieux de culte)

- Le 13 novembre, plus de 7 enfants ont été tués et 13 autres blessés en conséquence de la chute de barils d'explosifs sur l'école primaire Tal Laylan, à Ras el Aïn (province d'Hassaké).
- Le 12 novembre, deux obus de mortier sont tombés sur l'école primaire de Karnaz, au nord-ouest d'Hama, tuant sept enfants et en blessant quatre autres.
- Le 5 novembre, l'école primaire El-Hayat, dans le quartier de Qaboun, à Damas, a été frappée par un obus de mortier qui a tué 11 enfants et en a blessé de nombreux autres.
- Le 29 octobre, un véhicule piégé a explosé près de l'école Sanaa Muhaydaly, dans le quartier de Zahra, à Homs. Un enfant aurait été tué et une quarantaine de personnes ont été blessées.
- Le 29 octobre, des barils explosifs lâchés sur une petite zone d'installation de personnes déplacées près de Hbit, dans le nord de la province d'Hama auraient provoqué la mort de 13 personnes, parmi lesquelles des enfants.
- Le 28 octobre, une explosion aurait tué quatre personnes dans le camp de Yarmouk, près de Damas.
- Le 28 octobre, deux barils explosifs auraient été lâchés sur une maison et sur une école dans le village de Cheik Miskin, dans la province de Deraa, provoquant la mort de 5 civils, dont 3 enfants, et en blessant grièvement 11 autres,
- Le 27 octobre, un obus de mortier est tombé près de l'école privée El Kamal et de l'Université d'Ebla, dans la zone d'Hamidouniyé − contrôlée par le Gouvernement − à Alep, provoquant la mort de six personnes, dont quatre enfants, et blessant une trentaine d'autres personnes.
- Le 23 octobre, à Tell Qarah (Rif-Damas), un baril explosif aurait été lâché sur une salle de réception utilisée par des personnes déplacées en guise de refuge. Quatorze civils, dont 11 enfants, auraient été tués.

---

[a] Les données contenues dans la présente annexe reposent sur des renseignements communiqués par des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires au cours de la période considérée. Elles sont appelées à être revues et actualisées à mesure que d'autres éléments d'information deviendront disponibles.

[b] L'ONU a mis en place un mécanisme distinct qui permet de communiquer régulièrement des informations sur les six violations graves commises envers les enfants en temps de conflit armé. Ce mécanisme définit les normes de vérification et la périodicité des rapports à établir en vue d'analyser les tendances.

- Le 20 octobre, un bombardement (à l'obus de mortier) aurait visé l'Université de Qouneïtra, dans la ville du Baas, pendant les heures de cours, et le bilan se serait élevé à 17 blessés, dont un grièvement.
- Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fait savoir que le personnel de l'ONU présent en Syrie a établi avec certitude qu'au moins 35 attaques avaient été perpétrées contre des établissements scolaires ou à proximité au cours des neuf premiers mois de 2014, tuant 105 enfants et en blessant 293 autres. Il est probable que les chiffres réels sont plus élevés et on dispose d'indications selon lesquelles les attaques menées dans certaines zones l'auraient été délibérément.

Incidences à grande échelle du conflit sur les services publics

- En raison du conflit, les services de santé demeurent perturbés dans tout le pays :
  - Des hôpitaux ont été endommagés dans 12 des 14 provinces du pays. À la fin de septembre 2014, sur un total de 109 hôpitaux publics pris en compte, il a été signalé que 43 % fonctionnaient au maximum de leur capacité, 35 % partiellement (pénurie de personnel, de matériel, de médicaments ou dommages infligés aux bâtiments) et 22 % plus du tout (complètement hors service).
  - Dans toutes les provinces, des dispensaires ont été endommagés. À la fin de juin 2014, pour un total de 1 514 dispensaires pris en compte, il a été signalé que 51 % fonctionnaient au maximum de leur capacité, 21 % partiellement (pénurie de personnel, de matériel, de médicaments ou dommages infligés aux bâtiments) et 18 % plus du tout (complètement hors service); il avait été impossible de déterminer l'état de fonctionnement de 10 % d'entre eux.
- L'approvisionnement en électricité est demeuré irrégulier à Alep, et l'on a comptabilisé jusqu'à 36 heures de coupure totale à compter du 18 octobre, la station de Zeizoun ayant été endommagée − avec des répercussions pour 1,5 million de personnes. L'approvisionnement en électricité a depuis été restauré, mais il est rationné dans la partie ouest d'Alep seulement six heures par jour.
- Depuis le 27 octobre, à Edleb, l'approvisionnement en eau a été interrompu pendant six jours et l'approvisionnement en électricité, pendant trois jours, à la suite du sectionnement d'un câble électrique pendant les combats, avec des répercussions pour quelque 1,3 million de personnes. Le Croissant-Rouge arabe syrien et les autorités locales se voient toujours interdire l'accès à la zone pour y procéder à des réparations. L'approvisionnement en électricité et en eau a été restauré au moyen d'une source de substitution à la station de Zeizoun.

2. Accès humanitaire en toute sécurité et sans entrave aux personnes en détresse

Zones d'accès difficile

- Au cours de la période considérée, une aide alimentaire a été fournie à 332 150 personnes, 323 350 personnes par le Programme alimentaire mondial (PAM) et

8 800 par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

- Des articles non alimentaires ont été fournis à 127 195 personnes par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).
- Une assistance en eau et assainissement a été fournie à 226 416 personnes par l'UNICEF.
- Une assistance médicale a été dispensée à 231 474 personnes [Organisation mondiale de la Santé (OMS)] : 171 474 personnes; UNICEF : 60 000 personnes; UNRWA : 1 657 personnes).
- Un soutien nutritionnel a été apporté à 18 547 enfants.
- L'UNICEF a apporté un soutien éducatif à 41 145 enfants.
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a apporté une assistance agricole à 26 369 bénéficiaires.

Convois interorganisations traversant les lignes de conflit

- Durant la période à l'examen, trois convois interorganisations sont parvenus à destination :
  - Le 26 octobre, un convoi interorganisations de 22 camions est parti pour l'ouest de la ville d'Alep (Big Orem, Afrin, Noubl et Zahra) pour acheminer des produits alimentaires et non alimentaires à l'intention de 47 500 personnes, des fournitures scolaires pour 2 570 enfants et des médicaments en quantité suffisante pour 230 000 patients, notamment 6 trousses de matériel sanitaire. L'aide livrée était également destinée à des familles originaires d'Ain el-Arab/Kobané déplacées à Afrin. Mais les livraisons n'ont pu avoir lieu à Noubl et à Zahra, car les groupes d'opposition armés contrôlant la zone ne les ont pas autorisées.
  - Deux convois interorganisations ont été envoyés à Homs :
    - Parti le 11 novembre, un convoi de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien a atteint le quartier de Waer, à Homs, le 13 novembre et des denrées alimentaires ainsi que des articles non alimentaires ont pu être livrés à 60 000 personnes – produits d'hygiène, soutien nutritionnel et vêtements pour l'hiver. Bien qu'une lettre de recommandation eût été reçue, les forces de sécurité syriennes ont saisi toutes les fournitures médicales, y compris chirurgicales, empêchant les produits nécessaires à 47 701 traitements médicaux de parvenir à leurs destinataires. Toujours le 13 novembre, un camion du Croissant-Rouge arabe syrien a été la cible d'obus, mais il semble que cet incident n'ait pas fait de blessé.
    - Le 21 octobre, un convoi est parvenu à Krad Dasniyé et à Teir Maalla, dans le nord de la province d'Homs. Des denrées alimentaires et des articles non alimentaires, ainsi qu'une assistance sous forme de produits pour le traitement de l'eau, de matériel d'assainissement et de produits d'hygiène, ont été livrés à 10 000 personnes à Teir Maalla et à 4 500 personnes à Krad Dasniyé. Les

autorités syriennes ont saisi des trousses de matériel destinées aux sages-femmes. Le 22 octobre, le Gouverneur d'Homs a demandé au Centre des Nations Unies de passer une nouvelle commande de sorte que les trousses destinées aux sages-femmes puissent être livrées au Croissant-Rouge arabe syrien.

- Quatre convois interorganisations n'ont pas pu arriver à destination :
  - Un convoi à destination de la Ghouta orientale, dans la province de Rif-Damas, qui devait acheminer des produits à 5 000 personnes le 19 octobre n'a pu se mettre en route, car le Ministère des affaires étrangères n'avait pas répondu à la demande d'autorisation.
  - Un convoi à destination de Zabadani, dans la province de Rif-Damas, qui devait acheminer des produits à 5 000 personnes les 20 et 21 octobre, n'a pu se mettre en route, car le Ministère des affaires étrangères n'avait pas répondu à la demande d'autorisation.
  - Un convoi à destination de Madaya, dans la province de Rif-Damas, qui devait acheminer des produits à 5 000 personnes les 22 et 23 octobre, n'a pu se mettre en route, car le Ministère des affaires étrangères n'avait pas répondu à la demande d'autorisation.
- Un convoi interorganisations à destination de Khan Cheikoun, dans la province d'Edleb, censé apporter une assistance multisectorielle à 15 000 personnes entre le 1er et le 5 novembre, n'a pu se mettre en route : bien que le Gouverneur d'Edleb l'ait approuvé et ait adressé une demande à cet effet au Ministère des affaires sociales, aucune approbation officielle n'avait été reçue. Le 30 octobre, le Comité de secours d'Edleb a examiné et approuvé le plan révisé pour les convois interorganisations dans la province d'Edleb. Ce plan révisé a été approuvé par le Gouverneur nouvellement nommé et est en attente de l'approbation du Ministère des affaires sociales.
- Le 2 novembre, le Ministère des affaires étrangères a indiqué que le Gouvernement permettrait la livraison de fournitures médicales à Duma, Erbin, Zamalka, Zabadani et Maddaya, dans la province de Rif-Damas, à condition qu'elle soit coordonnée par le Ministère de la santé et le Croissant-Rouge arabe syrien. L'OMS se coordonne avec ces deux entités et l'ONU a demandé à nouveau à pouvoir fournir des produits alimentaires et non alimentaires, de l'eau et des produits d'assainissement.

Zones assiégées

- Au total, 241 000 personnes se trouvaient encore en zone assiégée au début de la période considérée.
- Durant cette même période, la seule localité assiégée qu'il a été possible de rallier a été Yarmouk. Des denrées alimentaires, des articles non alimentaires et de l'eau ont été distribués à 8 800 individus, soit 3,7 % des personnes se trouvant en zone assiégée; une assistance médicale a été fournie à 1 657 individus, soit 0,7 % des personnes se trouvant en zone assiégée.

Assistance transfrontière

- En octobre, selon la Société turque du Croissant-Rouge, les intervenants humanitaires ont acheminé de l'aide de Turquie en République arabe syrienne pour une valeur d'environ 9 millions de dollars des États-Unis, dans le cadre du dispositif de livraisons au point zéro de la frontière géré par les soins de la Société. Cette moyenne mensuelle ne tient pas compte de l'aide acheminée par les circuits commerciaux ou autres.

En application de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité

- L'ONU et ses partenaires ont expédié 30 cargaisons − 23 de Turquie et 7 de Jordanie − en République arabe syrienne, à destination de zones situées dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Lattaquié, d'Hama, de Qouneïtra et de Deraa. Les envois contenaient une aide alimentaire pour plus de 208 000 personnes, des articles non alimentaires pour quelque 237 900 personnes, ainsi que des fournitures pour l'alimentation en eau et l'hygiène à destination de près de 86 000 personnes et des produits médicaux pour plus de 250 000 personnes. Nombre des fournitures médicales expédiées sont réutilisables et de nombreux autres patients pourront donc en bénéficier dans les mois à venir. D'autres formes d'aide ont également été acheminées à près de 48 000 personnes.

Sécurité du personnel humanitaire

- Le 16 novembre, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a diffusé une vidéo dans laquelle il exécutait un travailleur humanitaire américain.
- Le 13 novembre, un camion loué par l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien pour transporter des fournitures de secours dans le cadre d'un convoi interorganisations à destination du quartier de Waer, à Homs, a été touché par des tirs d'armes à feu qui ont légèrement blessé le chauffeur.
- Le 7 novembre, deux bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien ont été tués lorsqu'un obus de mortier est tombé sur une zone civile d'Homs. Ils transportaient des fournitures destinées à être utilisées dans le cadre d'un projet d'aide psychosociale mené conjointement par le Croissant-Rouge arabe syrien et l'UNICEF afin de venir en aide aux enfants traumatisés par le conflit.
- Le nombre d'intervenants humanitaires tués depuis mars 2011 s'élève à 69, dont 17 membres du personnel des Nations Unies, 40 membres du personnel ou bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 membres du personnel ou bénévoles de la Société du Croissant-Rouge palestinien et 5 membres d'organisations non gouvernementales internationales.
- À l'heure actuelle, 27 membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national restent détenus ou sont portés disparus, dont 24 de l'UNRWA.

Déclaration d'engagement

- Vingt-quatre groupes d'opposition armés ont signé la Déclaration d'engagement, réaffirmant leurs devoirs fondamentaux au regard du droit international humanitaire et leur volonté résolue de faciliter les mesures prises

pour venir en aide aux civils uniquement en fonction de leurs besoins. Au cours de la période considérée, aucun nouveau signataire n’a été enregistré.

3. Libre passage du personnel médical et des fournitures médicales

Attaques contre des installations médicales au cours de la période considérée

- L’organisation Médecins pour les droits de l’homme a recensé cinq attaques avérées contre des installations médicales en octobre : quatre ont été le fait des forces gouvernementales et une de forces non identifiées. Deux attaques se sont produites dans la province de Rif-Damas, et une dans chacune des trois provinces de Deraa, Deir el-Zor et Edleb. Une attaque a été menée à la voiture piégée, 2 avec des barils explosifs, 1 avec des barils explosifs et des roquettes et 1 à la roquette.
- Médecins pour les droits de l’homme a recensé 207 attaques avérées contre 166 installations médicales différentes sur tout le territoire de la République arabe syrienne depuis le début du conflit. Sur ce nombre, 186 (soit 89,9 %) étaient le fait des forces gouvernementales, 14 (6,8 %) de groupes armés non étatiques (Armée syrienne libre, EIIL, Front el-Nosra et Front de libération islamique), les 7 autres (3,4 %) étant le fait de forces inconnues.
- En octobre, Médecins pour les droits de l’homme a recensé 19 décès de membres du personnel médical, dont 9 visés ou tués dans l’exercice de leurs fonctions. Tous ont été tués par des forces gouvernementales − 16 d’entre eux ont été tués par des pilonnages et des bombardements, 1 a succombé sous la torture, 1 a été exécuté et 1 abattu.
- Selon Médecins pour les droits de l’homme, au 31 octobre 2014, 578 membres du personnel médical avaient péri[c], 569 du fait des forces gouvernementales, 7 du fait de groupes armés non étatiques et 2 du fait de forces inconnues. La cause de décès la plus fréquente demeure les pilonnages et les bombardements, qui ont provoqué 272 décès (47,1 %); viennent ensuite les décès qui résultent de tirs d’arme à feu (156, soit 27 %), de la torture (82, soit 14,2 %) ou d’une exécution (53, soit 9,2 %).

Saisie de médicaments et de fournitures médicales se trouvant à bord des convois

- Bien qu’une lettre de recommandation eût été reçue, les forces de sécurité ont saisi, le 12 novembre, l’ensemble des fournitures médicales, y compris chirurgicales, qui se trouvaient à bord d’un convoi interorganisations à destination du quartier de Waer, à Homs, empêchant ainsi que les fournitures nécessaires à 47 701 traitements médicaux soient acheminées sur place.
- Depuis le début d’octobre, 10 des demandes présentées par l’OMS ont été rejetées ou ignorées par le Gouvernement :
  - Quatre des demandes portant sur un appui aux zones difficiles d’accès de Raqqa, Deir el-Zor, Rif-Damas et la zone assiégée de Douma, n’ont pas

[c] Bien que Médecins pour les droits de l’homme procède régulièrement au nettoyage des données, il a repéré et corrigé 12 erreurs (doublons ou victimes non civiles).

été approuvées par le Gouvernement, ce qui a empêché la distribution de 479 000 traitements médicaux[d], notamment des fournitures chirurgicales et des médicaments destinés à soigner des maladies chroniques;

   - o Six demandes adressées au Ministère de la santé depuis le début d'octobre, dont l'objet était d'accéder à 17 zones contrôlées par l'opposition dans les provinces d'Alep, d'Hassaké, de Raqqa, de Deraa, de Deir el-Zor et d'Edleb afin d'y livrer des médicaments et des fournitures médicales, ont été ignorées.

- Une demande émanant de plusieurs organisations aux fins de la livraison de fournitures et de matériel chirurgicaux correspondant à 1 100 traitements dans un village situé dans une zone contrôlée par l'opposition dans la province de Rif-Damas n'a pas été approuvée par le Gouvernement.

Campagne de vaccination contre la poliomyélite

- Aucun cas nouveau de poliomyélite n'a été confirmé au cours de la période à l'examen. Il subsiste 36 cas confirmés (35 en 2013 et 1 en 2014).

- La neuvième campagne de vaccination contre la poliomyélite a eu lieu entre le 19 et le 23 octobre 2014. Sur les 2,9 millions d'enfants de moins de 5 ans visés, 2,7 millions environ ont été vaccinés dans l'ensemble du pays, y compris dans des zones difficiles d'accès et contrôlées par l'opposition. Les taux de couverture vaccinale sont supérieurs à 90 % dans la plupart des provinces, sauf à Deir el-Zor (69 %), Edleb (84 %), Rif-Damas (84 %) et Alep (89 %). Depuis le début de la campagne, à la fin de 2013, l'UNICEF a fourni 34 millions de doses de vaccin poliomyélitique oral afin de contribuer à contenir l'épidémie que connaît actuellement la République arabe syrienne.

- Une autre campagne devrait être menée au cours de la dernière semaine de novembre dans les districts à haut risque de l'ensemble du pays.

4. Obstacles administratifs

- Le 9 juin, le Ministère des affaires sociales a fait savoir aux gouverneurs que tous les convois ou missions se rendant dans les « zones sensibles »[e] étaient tenus d'obtenir l'aval du Ministère des affaires étrangères, du Haut Comité de secours et du Bureau de la sécurité nationale. Auparavant, des pouvoirs étaient délégués aux gouverneurs afin qu'ils coordonnent et autorisent l'acheminement de l'aide dans leurs provinces respectives, y compris à travers les lignes de conflit. Le 7 septembre, le Ministère des affaires étrangères a indiqué oralement à l'ONU que cette exigence avait été supprimée et que les gouverneurs étaient désormais de nouveau habilités à autoriser les convois interorganisations à traverser les lignes de combat. L'acheminement des

---

[d] Un traitement standard (par exemple, une prescription d'antibiotiques pour 8 jours) est considéré comme un traitement pour une personne. Les traitements sont déterminés pour chaque médicament sur la base des normes édictées par l'OMS.

[e] Le Gouvernement syrien parle de « zones sensibles ». Le 16 juillet, l'ONU a demandé des précisions sur la définition et les critères applicables à ces zones, mais elle n'a pas encore reçu de réponse. Aux fins du présent rapport, en attendant des précisions, on entendra qu'il s'agit de zones difficiles d'accès en raison de la difficulté de s'y rendre.

secours à travers ces lignes continue néanmoins d'être entravé par suite de la directive en question.

- Le 7 juillet, le Ministère des affaires étrangères a fait connaître les délais à respecter pour la présentation des plans hebdomadaires de chargement à bord des camions, conformément à la procédure de pose de scellés avant tout mouvement s'inscrivant dans le cadre des programmes ordinaires : les organismes des Nations Unies devraient soumettre leurs plans de chargement le lundi, aux heures ouvrables. Le Gouvernement s'est engagé à approuver les plans hebdomadaires de chargement le jeudi, pour permettre le début de la distribution le samedi. Le 26 août, le Ministère a déclaré que les organismes pourraient adresser leurs plans de chargement toutes les deux semaines ou tous les mois pour simplifier les procédures, car le rythme hebdomadaire était une source de difficultés.
- Une dérogation a été obtenue pour la distribution de médicaments, de matériel médical et de divers produits requis pour l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène dans le cadre des programmes ordinaires. La distribution de ces articles ne sera pas soumise à certaines des nouvelles procédures mises en place en avril et en mai par le Ministère des affaires étrangères.
- Le 11 septembre, le Ministère des affaires étrangères a fait savoir à l'ONU que les marchandises régulièrement importées à travers les points de passage officiels de la frontière, à savoir Jdeidet Yabous, les ports de Tartous et Lattaquié, ainsi que Nassib et Nousseibin, pourraient être acheminées directement de ces points de passage aux entrepôts de l'Organisation ou d'organisations non gouvernementales internationales, moyennant l'autorisation, dans chaque cas, du fonctionnaire responsable, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir du Gouverneur la lettre de recommandation précédemment requise. Les autres procédures administratives demeurent en vigueur.

Interlocuteurs habilités

- Le Gouvernement syrien. Le comité établi conjointement par l'ONU et le Gouvernement syrien à l'issue de l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité comprend un coordonnateur pour les questions de sécurité. Des réunions ont lieu régulièrement − voire chaque jour − entre le Ministère des affaires étrangères et le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies.
- L'opposition n'a toujours pas été en mesure de désigner des interlocuteurs habilités; elle est très fragmentée, d'où la difficulté de choisir un interlocuteur pour l'ensemble des groupes d'opposition armés. Des efforts se poursuivent sur le terrain pour négocier un droit d'accès. Les interlocuteurs varient en fonction des localités pour lesquelles l'accès est négocié.

Visas

- Les nouvelles directives en matière d'octroi de visas adoptées par le Gouvernement syrien le 4 mars demeurent en vigueur. Le 16 novembre, 19 demandes de visa ou de renouvellement de visa présentées par l'ONU

n'avaient toujours pas été approuvées : le délai de 15 jours ouvrables n'avait pas encore été dépassé dans 6 cas, mais il l'était dans les 13 autres.

- Le 16 novembre, le nombre des demandes de visa déposées par des organisations non gouvernementales internationales qui étaient toujours en attente avait diminué, puisqu'il était passé de 17 à 8.

Organisations non gouvernementales internationales partenaires

- Le nombre d'organisations non gouvernementales internationales autorisées à travailler dans le pays est toujours de 16.
- Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas autorisées à collaborer directement avec les organisations non gouvernementales nationales ni à accompagner les convois des Nations Unies sur le terrain.
- Aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée en ce qui concerne la révision du modèle de mémorandum d'accord à l'intention des organisations non gouvernementales internationales qui veulent collaborer avec le Croissant-Rouge arabe syrien et les ministères d'exécution.

Organisations non gouvernementales nationales partenaires

- Au cours de la période considérée, neuf organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées à travailler en partenariat avec des entités du système des Nations Unies – à Alep, Deir el-Zor, Hama, Lattaquié, et Sweida. Une organisation non gouvernementale nationale basée à Damas, mais qui ne coopérait pas avec les organisations des Nations Unies, a été rayée de la liste des organisations non gouvernementales autorisées.
- Le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à travailler avec les Nations Unies s'établit à 107; elles comptent en tout 165 antennes.

5. Financement

- Au total, 35,5 millions de dollars destinés à la crise syrienne ont été reçus au cours de la période considérée, dont 12,6 millions pour des activités à mener à l'intérieur de la République arabe syrienne et 22,8 millions pour aider les réfugiés syriens dans les pays voisins.
- 30,2 % de ce montant (3,8 millions de dollars) était destiné à des activités prévues dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour la République arabe syrienne. En ce qui concerne les pays voisins, 69,8 % du montant indiqué, soit 8,8 millions de dollars, était destiné à des activités à mener dans le cadre du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens.
- Au 16 novembre, 48 % du montant total demandé au titre du Plan d'aide humanitaire pour la République arabe syrienne et du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens avait été reçu (6,02 milliards de dollars demandés, 2,87 milliards de dollars reçus). Le Plan d'aide humanitaire était financé à hauteur de 39 % et le Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens à hauteur de 53 %.

6. Aperçu général de l’action humanitaire menée par les Nations Unies

Aide alimentaire

- En octobre, le PAM a acheminé une aide alimentaire à plus de 3,9 millions de personnes dans 12 des 14 provinces, ce qui représente 92 % de l’objectif qui avait été fixé pour le mois.
- Au 12 novembre, le PAM avait distribué une aide à 1,8 million de bénéficiaires dans 11 provinces au titre du cycle de livraison de novembre.
- Les combats généralisés dans l’ensemble du pays et les retards qui en résultent pour la délivrance des approbations ont continué à restreindre l’action des organismes humanitaires et ont eu des répercussions sur la capacité du PAM d’effectuer ses livraisons selon l’échéancier prévu à Deir-el-Zor et Ar-Raqqa (Rif-Damas), ou dans les zones rurales des provinces de Deraa et de Qouneïtra, cependant que l’aggravation de l’insécurité a entraîné le ralentissement des livraisons destinées aux zones rurales d’Edleb et Alep, contrôlées par l’opposition.
- Le 11 novembre, le PAM a débuté la livraison prévue de 46 000 rations alimentaires familiales à Qamichli, par le point de passage de Nousseïbin : pour le deuxième mois consécutif, le PAM a été en mesure de livrer à Hassaké des produits en quantité suffisante pour atteindre la cible mensuelle de 227 000 bénéficiaires.

Articles de première nécessité et centres d’hébergement

- Au cours de la période considérée, le HCR a distribué des articles de première nécessité à 264 884 personnes. Au 12 novembre 2014, il avait distribué 14,08 millions d’articles non alimentaires à 3,97 millions de personnes dans 13 des 14 provinces de la République arabe syrienne.
- À la date d’établissement du présent rapport, le HCR avait achevé le réaménagement de centres d’hébergement collectifs dans 9 des 11 provinces où il avait prévu de le faire, ce dont ont bénéficié 19 266 personnes. En outre, des centres privés ont fait l’objet de travaux d’amélioration dont 36 023 personnes ont bénéficié dans les provinces d’Homs, de Rif-Damas, de Deraa et d’Alep.

Santé

- Dans le cadre de son programme ordinaire, l’OMS a distribué des médicaments et des fournitures correspondant à près de 2,9 millions de traitements médicaux dans 11 provinces.
- L’UNICEF a apporté une aide sanitaire à 77 263 personnes, 60 000 d’entre elles ayant bénéficié d’un accès à des soins de santé primaires à la périphérie rurale d’Alep, notamment sous la forme de trousses sanitaires d’urgence acheminées par le convoi interorganisations du 23 octobre.
- Le FNUAP a continué d’aider ses partenaires d’exécution à fournir des services vitaux en matière de santé procréative dans 28 cliniques mobiles, 27 cliniques fixes et 13 dispensaires dans 10 provinces. Au cours de la période considérée, 39 810 femmes ont reçu des services de santé procréative; pour 6 125 d’entre elles, il s’agissait de services de planification familiale. En outre,

4 709 femmes enceintes ont reçu des soins prénatals et 553 femmes ont été orientées vers des services obstétriques d'urgence, auxquels elles ont eu accès en présentant des bons qui leur avaient été remis au préalable.

- Au 4 novembre 2014, les 13 dispensaires du HCR dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, d'Homs, de Tartous, d'Alep et d'Hassaké avaient donné accès à des soins de santé primaires à 433 919 personnes.

Nutrition

- L'UNICEF et ses partenaires ont distribué des produits nutritionnels à 18 547 enfants de la périphérie rurale et de la partie orientale d'Alep, ainsi que d'Homs.

Eau, assainissement et hygiène

- L'UNICEF a continué d'apporter son appui au traitement des eaux à l'échelle nationale en fournissant du chlore à 16,55 millions de personnes, dont 42 % se trouvaient dans des zones difficiles d'accès. Au cours de la période considérée, l'UNICEF a amélioré l'accès à l'eau et l'assainissement de 226 416 personnes dans le cadre de son programme ordinaire.
- L'UNICEF a également acheminé par voie aérienne 120 tonnes de chlore destinées au traitement de l'eau à Hassaké, ainsi que 30 tonnes d'hypochlorite de sodium et 10 tonnes de tablettes pour la purification de l'eau, de quoi répondre aux besoins de 800 000 personnes pendant cinq mois.

Éducation

- L'UNICEF a poursuivi la mise en œuvre de sa campagne « Retour à l'école » 2014/15, qui vise à fournir à 1 million d'enfants des cartables contenant des fournitures de base telles que des stylos et des bloc-notes, dans près de 300 sous-districts de l'ensemble des 14 provinces. Au cours de la période considérée, l'UNICEF, par l'entremise de ses partenaires, a distribué 81 872 nécessaires scolaires, dont 37 506 dans des zones difficiles d'accès des provinces d'Alep, de Deraa et d'Edleb. Depuis le début de la campagne en question, en septembre, l'UNICEF et ses partenaires ont remis ces nécessaires scolaires à 180 000 des 395 000 enfants censés en bénéficier dans des zones difficiles d'accès. Enfin, l'UNICEF a acheminé par voie aérienne des manuels scolaires qui ont été remis à 49 360 écoliers de la province d'Hassaké.

Réfugiés palestiniens

- Dans le cadre de son programme ordinaire, l'UNRWA a fourni une aide alimentaire à 308 080 personnes et une aide financière à 44 686 personnes; il a distribué des trousses d'hygiène à un nombre de personnes estimé à 10 064, ainsi que des articles non alimentaires complémentaires à quelque 16 620 personnes. Toujours dans le cadre de son programme ordinaire, l'Office a offert des consultations médicales à 77 357 personnes et des services éducatifs à 39 975 élèves; il a accordé 598 nouveaux prêts au titre du microfinancement et apporté une aide en eau et assainissement à 8 405 personnes.

Agriculture

- Avec le concours de ses partenaires, la FAO a apporté un soutien à l'agriculture (blé, semences d'orge et aliments pour bétail) à l'intention de près de 30 000 personnes des provinces de Raqqa, d'Homs et d'Hama.

Protection et services communautaires

- Le HCR a continué de fournir un appui à la protection par l'intermédiaire de 7 bureaux, de 17 centres communautaires, d'organisations partenaires et de bénévoles. Depuis le début de l'année, le HCR a mené des activités de protection et d'appui aux services de proximité dont ont bénéficié 312 881 personnes vulnérables.
- Avec l'appui du FNUAP, des partenaires du Fonds ont fait en sorte que 13 740 femmes de 5 provinces puissent subir des examens médicaux et bénéficier d'un appui psychosocial. En outre, 3 035 femmes et filles ont été examinées car on soupçonnait qu'elles avaient été victimes de violence sexiste; 802 personnes victimes avérées ont reçu des services spécialisés, notamment des conseils médicaux et juridiques.
- L'UNICEF a apporté un appui psychosocial à 9 420 enfants dans les provinces de Damas et d'Homs, dont 1 080 enfants iraquiens réfugiés dans le camp de Newroz.